FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

Asbestshop Shield Removal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Asbestshop Shield Removal
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Revêtement pour la protection des surfaces contaminées par l'amiante

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Asbestshop bv
Beneluxstraat 2a
6014 cc Ittervoort, Nederland
☎ +31 614793333
info@asbestshop.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+31 614793333

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations supplémentaires

EUH208 Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Attention! La substance est absorbée par la peau

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	C<0.012%	Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Skin Sens. 1; H317: C≥0,05%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(10)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA (dossier d'enregistrement)) ETA inhalation (poussières ou brouillards): 0.21 mg/l ETA voie orale: 450 mg/kg

2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6	C<0.0015%	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 Skin Sens. 1A; H317 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Skin Sens. 1A; H317: C≥0,0015%, (CLP Annexe VI (ATP 13))	(1)(10)	Constituant	M: 10 (Aigu, CLP Annexe VI (ATP 13)) M: 1 (Chronique, CLP Annexe VI (ATP 13))

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16
(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:
Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:
Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:
Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:
Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:
Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:
Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:
Pas d'effets connus.

Après ingestion:
Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés
Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:
Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:
Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:
Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer une hygiène stricte. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 5 °C - 25 °C. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Allemagne

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on	*vgl. Abschn. IIb*
2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on	

Autriche

5-Chlor-2-methyl-2,3- dihydroisothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-di-hydroisothiazol- 3-on (Gemisch im Verhältnis 3:1)	Tagesmittelwert (MAK)	0.05 mg/m³

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	6.81 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.966 mg/kg de pc/jour	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.021 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.043 mg/m³	

DNEL/DMEL - Grand public

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.2 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.345 mg/kg de pc/jour	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.021 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.043 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.027 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	0.053 mg/kg de pc/jour	

PNEC

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	4.03 µg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	1.1 µg/l	
Eau de mer	0.403 µg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	110 ng/l	
STP	1.03 mg/l	
Sédiment d'eau douce	49.9 µg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	4.99 µg/kg sédiment dw	
Sol	3 mg/kg sol dw	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	3.39 µg/l	
Eau de mer	3.39 µg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	3.39 µg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	3.39 µg/l	
STP	0.23 mg/l	
Sol	0.047 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Couleur	Rouge
	Bleu
	Violet ou transparent
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Sans objet
Point de fusion	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)

Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
pH	8
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Solubilité	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Log Kow	Sans objet (mélange)
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Densité absolue	1000 kg/m³
Densité relative	1.00
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Taille des particules	Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun renseignement disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	490 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	EPA OPPTS 870.1100	120 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	242 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	OCDE 403	0.11 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	EPA OPP 81-4		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant	EPA OPP 81-5	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Annexe VI	
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Corrosif	OCDE 431	3 minutes - 60 minutes	1 heure	Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	
Inhalation	Corrosif pour les voies respiratoires.					Étude de littérature	

Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires
Non classé comme irritant pour la peau
Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	EPA OPP 81-6			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (diète)	NOAEL	EPA OPP 82-1	69 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique							Dispense de données	
Inhalation							Dispense de données	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	OCDE 408	19 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	OCDE 408	24.6 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 486		Rat (mâle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	Administration unique

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474		Souris (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	Administration unique

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique	Niveau de dose	Étude de toxicité cancérigène	400 ppm	Aucun effet cancérogène	130 semaines (3 fois / semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOEL	OCDE 453	≥ 17.2 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	24 mois	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL	EPA OPPTS 870.3800	112 mg/kg de pc/jour	18 semaine(s)	Rat (mâle)	caractéristiques du sperme ou cycle œstral (aucun effet)	Valeur expérimentale	

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	40 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	20 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	OCDE 416	69 mg/kg de pc/jour - 93 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

Asbestshop Shield Removal

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
Non classé pour la toxicité par aspiration

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Asbestshop Shield Removal

Eruption/dermatite.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Asbestshop Shield Removal

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique		Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	2.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Valeur expérimentale; Létal
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	150 µg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	13 mg/l	3 h	Boue activée			Valeur expérimentale; Respiration

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	4.8 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CL50	OCDE 202	0.93 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EbC50	Équivalent à OCDE 201	0.063 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	0.05 mg/l	120 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 210	2.1 mg/l	33 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.044 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	41 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Respiration

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	0 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Eau

Contient des traces d'un composant non dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Asbestshop Shield Removal

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	Équivalent à OCDE 305	6.6; Poids frais	56 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		-0.9 - 0.99	20 °C	Valeur expérimentale

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		5.8 - 48	56 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		-0.49	25 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	0.97	Valeur expérimentale

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 106	1.1	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Asbestshop Shield Removal

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 2024/573)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Gaz à effet de serre

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Eau écotoxicité pH

Changement de pH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités (environnementales) concernées.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport	Non soumis

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0 %	

Date d'établissement: 2024-06-16

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Voir colonne 1: 75.

Législation nationale Pays-Bas

Asbestshop Shield Removal

Waterbezwaarlijkheid	B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

Législation nationale Allemagne

Asbestshop Shield Removal

WGK	1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

TA-Luft	5.2.1

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

TA-Luft	5.2.5/I

Législation nationale Autriche

Asbestshop Shield Removal

Aucun renseignement disponible

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Gefahr der Sensibilisierung der Haut	5-Chlor-2-methyl-2,3- dihydroisothiazol-3-on und 2- Methyl-2,3-di-hydroisothiazol- 3-on (Gemisch im Verhältnis 3:1); Sh

Autres données pertinentes

Asbestshop Shield Removal

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208 Contient une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu' énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.